

Plan Départemental de Prévention et de Gestion des déchets Non dangereux de l'Aveyron

Synthèse du groupe d'étude et de réflexion « Dynamiser la prévention »

Compte rendu de la réunion du 13/12/2013

Participants

Bernadette MOURGUES, administrateur UDAF12

Sophie CUESTA, chargée de mission du Programme Local de Prévention de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez

Elise JEAN, chargée de mission du Programme Local de Prévention des Communautés de Communes du Villefranchois et du canton de Najac

Mme Coralie PY, chargée de mission du Programme Local de Prévention de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses

Stéphanie MARTY, responsable du service environnement, Communauté de communes Aubin Decazeville

Catherine DENIN, Technicienne Déchets, Communauté de Communes Decazeville –Aubin Myriam GRIFFOUL, ambassadeur de tri, Communauté de Communes du canton de Laissac Marion FORGUE, Chargée de mission, ADEME

Jean-Louis BUGAREL, membre de l'association Comité Causse Comtal

Yves MAZARS, Président de la Commission Environnement, Communauté de Communes du rignacois

Cyrielle BONNEFOUS, Chargée de Communication SYDOM Aveyron

Gérard GASTREIN, bénévole association RACK

Diéter BECKER, coordinateur à la recyclerie du Rouergue

Séverine RAFFY, adjoint au directeur de l'Environnement, Conseil général

Aurélie MENAGER, Technicienne déchets, Conseil Général

Marie RIVIERE. Conseil Général

Excusés

Monsieur Jean – François ALBESPY, Conseiller Général, Président de la Commission d'élaboration et de suivi du plan.

Madame Marie-Lise TICHIT, Présidente du CPIE du Rouergue

Rappel du contexte

Mme RAFFY rappelle que le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) adopté par l'Assemblée Départementale le 28 octobre 2013, prévoit la création de 6 groupes de réflexion et d'étude dont celui intitulé« dynamiser la prévention »

Elle précise pour les non initiés que ce PPGDND est un outil de planification territoriale qui a pour objet de coordonner l'ensemble des actions en vue d'assurer la gestion des Déchets Non Dangereux qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés.

Le Conseil Général assure lui un travail d'animation. Il est appuyé dans cette mission par la commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan ; celle-ci comprend des Conseillers Généraux, des représentants des collectivités territoriales, des associations, des professionnels, des chambres consulaires, des services de l'Etat et des personnalités qualifiées.

La révision du Plan vient d'aboutir après plus de 3 ans de travail, d'échange et de concertation.

La prévention est un des objectifs majeurs de ce nouveau Plan ; c'est pourquoi il a été décidé de réunir en premier ce groupe de réflexion parmi les 6 identifiés dans le Plan : optimiser le réseau déchèteries, gérer les déchets issus de l'assainissement non collectif, connaître et gérer les déchets des professionnels, anticiper les déchets de crise, valoriser les déchets issus de la matière organique. Il convient d'ailleurs de noter que des passerelles seront créées avec les groupes « optimiser les déchèteries », « connaître et gérer les déchets des professionnels », « valoriser les déchets issus de la matière organique ».

Ce groupe a pour vocation :

- ⇒ de CONNAITRE en suivant les actions mises en œuvre sur le périmètre du Plan mais aussi hors plan, en suivant les résultats à travers plusieurs indicateurs à définir ;
- ⇒ de DIFFUSER, ESSAIMER en favorisant les échanges entre collectivités mais aussi avec les partenaires extérieurs que sont les associations qui œuvrent dans le domaine de la réinsertion et du réemploi, en portant certaines informations jusqu'au grand public ;
- ⇒ d'ACCOMPAGNER la mise en œuvre des actions du Plan en suivant des opérations pilotes, en proposant des actions d'envergure départementale ;

L'objectif de la réunion d'aujourd'hui est de présenter les actions retenues dans le Plan et identifier les enjeux, les priorités, les moyens à mobiliser et mobilisables mais aussi les freins **et les points** de blocage potentiels.

Observations:

Monsieur BUGAREL trouverait intéressant de communiquer sur ce plan pour que les aveyronnais en connaissent les grandes lignes.

Au niveau du Conseil Général un travail important a été fait lors de l'enquête publique a travers les divers médias. Par ailleurs le document est téléchargeable sur le site www.aveyron.fr qui est donc consultable par tout public. Régulièrement ce site est alimenté

par des infos techniques sur les déchets. Un article sur l'approbation de ce plan est également paru dans l'Aveyron-Magasine du mois de novembre.

Toutefois la Direction de l'Environnement du Conseil Général se rapprochera du service Communication pour échanger sur la possibilité de rediffuser une information dans un prochain numéro d'Aveyron-Magasine.

<u>Déroulement de la réunion</u> présenté par Aurélie MENAGER (voir diaporama ciannexé)

1- Cadre départemental de la gestion des déchets non dangereux

- 40 collectivités exercent la compétence collecte dont 36 intercommunalités, 1 syndicat départemental exerce la compétence traitement ;
- 135 710 Tonnes soit 504 kg/hab/an de déchets ménagers et assimilés collectés (DMA) (chiffre 2010) ;
- -la majorité des déchets résiduels du département est traitée hors département à Labessières-Candeil (81) :
- 1 installation de stockage des déchets non dangereux, 2 centres de tri départementaux, 2 hors département, 5 plateformes de compostage.

2- Présentation de l'état de la prévention en Aveyron

La prévention des déchets consiste à :

- Éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets. C'est la prévention quantitative.
- Limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements. C'est la prévention qualitative.

Elle s'inscrit sur 3 niveaux :

- réduction à la source (extraction, fabrication, transport distribution);
- écoconsommation (achat, utilisation, gestion);
- détournement de flux (réutilisation, réemploi) ;

Les actions mises en œuvre :

- * Programmes locaux de prévention : 6 communautés de communes sont couvertes par 4 programmes locaux de prévention faisant l'objet d'une convention avec l'ADEME; ce qui concerne 47 % de la population du périmètre du plan ;
- * Compostage domestique : 26% de la population dispose d'un composteur soit 3 150 tonnes d'ordures ménagères détournées ;
- * Réutilisation réemploi : 15 structures, dont 2 recycleries œuvrent dans la réutilisation ou le réemploi ;
- * Filières textiles : 36 Tonnes de textiles collectées en déchèterie en 2010 (données partielles) ;

* La caractérisation des OM résiduelles effectuée en décembre 2011 a permis de montrer notamment que le gaspillage alimentaire flirte avec les 20kg /hab./an;

3- Zoom sur les 4 programmes locaux de prévention (PLP)

Il y a quatre programmes locaux de prévention aveyronnais :

- -PLP de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez,
- -PLP de la Communauté de Communes Millau Grands Causses,
- -PLP de la Communauté de Communes du Bassin Decazeville Aubin et de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot,
- -PLP de la Communauté de Communes du Villefranchois et de la Communauté de Communes du canton de Najac.

Les 4 animatrices de ces PLP ont été associées à la préparation de cette rencontre afin d'échanger sur le thème de la prévention et communiquer sur leur retour d'expérience.

Sur l'ensemble de ces territoires les principales actions recensées comme étant efficaces en matière de prévention sont :

- le compostage,
- le stop pub,
- la réduction textile,
- le gaspillage alimentaire,
- la réduction des produits papetiers.

Aussi afin de témoigner d'exemples concrets, chaque animatrice a accepté de présenter une des actions mise en œuvre sur son territoire dans le cadre du PLP

* PLP de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses : Coralie PY

Coralie PY a souhaité présenter l'action relative aux éco festivités avec la mise en place de gobelets réutilisables.

Le gobelet réutilisable a été l'invité surprise du mondial de pétanque qui accueille environ 20 000 participants et 60 000 spectateurs.

La collectivité a joué un rôle de facilitateur pour l'acquisition de ces gobelets : liste des fournisseurs, négociation des prix et a alloué une aide à la communication.

En 2013, 15 associations ont fait l'acquisition de gobelets, 90 000 gobelets ont été acquis ;

Observations:

Est posée la question du lavage et de l'hygiène.

Certaines associations ont fait l'acquisition d'un lave-vaisselle et d'autres ont négocié une prestation de lavage avec le CAT par exemple ;

Cyrielle BONNEFOUS du SYDOM indique qu'il peut y avoir des conventions passées entre les collectivités et la cuisine centrale ou des collèges.

Dieter BECKER informe que la recyclerie est dépositaire du stock du gobelet de l'association Elémen'terre.

L'intérêt d'une telle démarche est de sensibiliser les différents acteurs et amène à une réflexion sur le conditionnement des boissons en bouteille ou carafe ce qui permet d'augmenter les performances de tri en plus d'améliorer la propreté du site.

* PLP de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez : Sophie CUESTA

Ce programme se décline en 9 thématiques dont la réduction des produits papetiers.

Sophie CUESTA a souhaité exposer cette action car elle est facilement réalisable, peu coûteuse et efficace.

Grâce à l'opération « foyer témoin STOP PUB » il a été constaté que les imprimés non sollicités représentaient 35 kg de déchets par foyer sur l'agglomération.

L'objectif de la collectivité est d'équiper 20% de foyers supplémentaires soit 4 600 foyers, ce qui correspond à un objectif de réduction de 161 tonnes. Pour cela elle mène des actions de sensibilisation auprès des communes, des agences immobilières, des syndics.

Pour bien border l'action, une charte d'engagement du stop pub est proposée auprès des distributeurs.

56 registres ont été mis en place recensant 916 stops pub distribués ce qui correspond à 50 890 kg de produits évités.

Observations:

Quel lien avec les annonceurs ? Peut-on mesurer la réduction du nombre d'exemplaires imprimés que cela génère ?

A priori les annonceurs connaissent le nombre de stop pub, à Villefranche par exemple, il semblerait qu'Intermarché ait pris contact avec la Poste pour connaître le nombre de boîtes ayant apposé le stop pub.

Stéphanie MARTY propose que le plan départemental, au regard de sa portée, soit une porte d'entrée pour échanger avec les annonceurs et les distributeurs, ces derniers étant au nombre de 2 : MédiaPost et Adrexo

* PLP des Communautés de communes du Villefranchois et du canton de Najac : Elise JEAN

Elise JEAN a souhaité présenter une opération expérimentale qui est *la mise en place d'un poulailler* sur le site d'un village-vacances à Najac.

Situé au sein d'un grand parc forestier, ce site est propice pour accueillir un poulailler de 30 poules. C'est le directeur du village qui a contacté la Communauté de communes pour améliorer la gestion des déchets du village.

La Communauté de Communes finance le la construction du bâtiment en cours, le VVF devra acquérir et gérer les poules. L'alimentation des poules sera assurée par les déchets du restaurant qui à selon les premières pesées réalisées sont estimés à 80 grammes par convive auxquels il convient de rajouter un fort potentiel d'épluchures.

Le démarrage effectif est programmé pour le printemps 2014 (prochaine saison touristique).

* PLP des Communautés de communes de Decazeville Aubin et de la Vallée du Lot : Stéphanie MARTY

Stéphanie MARTY a choisi de présenter une action relative à la prévention qualitative : diminution de *l'utilisation des produits phyto-sanitaires* par les services techniques des 12 communes incluses dans le PLP.

Les agents des collectivités qui s'occupent des espaces verts ont été sensibilisés aux impacts des phytosanitaires par le médecin du travail. La baisse de l'utilisation des phytosanitaires implique une gestion différenciée des espaces verts, c'est ce 2ème point pour lequel le changement de pratiques est le plus difficile à faire passer (ex : diminution des tontes). Toutes les collectivités sont engagées dans cette action d'éco-exemplarité avec un objectif de réduction de 70% et une commune pilote, CRANSAC, a déjà réduit de près de 100% les produits phytosanitaires.

Observations:

Beaucoup de collectivités seraient prêtes à conduire une telle opération mais pour cela elles ont besoin de formation. Aussi il convient de recenser les possibilités de formation sur le département sur ce sujet notamment en se rapprochant du CNFPT.

<u>4- Présentation des objectifs et des actions du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux</u>

(voir document ci-joint)

La prévention des déchets est un objectif majeur du PDPGDND. Dans le cadre de l'élaboration de celui-ci, l'objectif réglementaire de réduction de 7% d'OMA sur 5 ans a été repris en l'appliquant à partir de 2010 et il a été décidé de poursuivre l'effort de prévention avec une baisse de 3% d'OMA sur les années suivantes (de 2016 à 2022), soit un objectif global de réduction de 10% d'OMA par rapport à 2010.

Les objectifs du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux :

- Réduire de 24 kg/hab les quantités d'OMA de 2010 à 2015,
- Détourner 2 800 T supplémentaires par rapport au premier objectif, soit une réduction totale de 34 kg/hab d'OMA de 2010 à 2022,
- Organiser un partenariat entre les différents acteurs pour amplifier l'impact des actions entreprises.

<u>5- Discussion sur les actions et moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du plan en matière de prévention</u>

* déploiement des programmes locaux de prévention :

Cyrielle BONNEFOUS du SYDOM confirme qu'à l'issue de la consultation des collectivités pour la mise en place d'un programme local de prévention départemental, seules 11 collectivités étaient favorables pour s'engager dans une telle démarche.

Au regard de ce nombre et de l'arrêt du financement ADEME, aucune suite n'a été donnée à cette initiative pour le moment.

Aujourd'hui l'idée serait d'accompagner les collectivités afin qu'elles formalisent un programme de prévention réglementaire mais sans aller aussi loin que le cadre fixé par l'ADEME pour les PLP conventionnés. Il s'agit que la collectivité se fixe des objectifs de réduction et fasse un bilan chaque année avec mise à disposition du public.

Les collectivités qui souhaiteraient s'engager dans une telle démarche pourraient bénéficier d'un soutien technique du Conseil Général sur la formalisation du programme et sur 2 ou 3 actions essentielles.

Concernant le partenariat financier, lors de l'élaboration du plan, un élu avait proposé d'annexer au prix de traitement de la tonne d'ordures ménagères résiduelles quelques euros qui constitueraient un fond pour la prévention. Ce point n'a pas du tout été évoqué au SYDOM.

Il n'y a plus de financement possible des programmes par l'ADEME toutefois l'Agence poursuit le soutien des actions sur la thématique « prévention » (étude, compostage...); concernant le nouveau programme qui devrait paraître mi 2014, il est pressenti la poursuite de l'accompagnement de la prévention mais la forme reste à déterminer.

L'ADEME informe que la formation de sensibilisation des élus (2h) est envisageable au moins jusqu'à la parution du nouveau programme.

Le nouveau programme d'intervention dont les modalités sont à définir pour 2014 devrait encourager les actions de prévention et soutenir au travers l'accord cadre la promotion de compostage.

* développement du compostage domestique

Le compostage est une action phare des PLP, il est important de poursuivre cette démarche sur l'ensemble du département en privilégiant les initiatives locales.

Au niveau de la Communauté d'agglomération 50 % de l'habitat en maison individuelle composte sans avoir acquis un composteur de l'agglo.

L'accompagnement technique est nécessaire pour encourager et réaliser un compost de qualité. Aussi la sensibilisation et l'éducation au compostage devra se poursuivre au travers d'actions spécifiques : associations de jardinier, guide du composteur, ateliers de compostage. Il s'avère toutefois difficile de trouver des personnes qualifiées pour répondre aux questions pratiques et concrètes.

* redevance incitative

La redevance incitative est une redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont le montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service par l'usager. L'instauration de cette tarification permet en effet l'application du principe pollueur payeur aux usagers du service. Afin de couvrir l'ensemble du service, la redevance se compose d'une part fixe, qui couvre les dépenses non liées à la quantité de déchets collectés et d'une part variable, liée à la quantité de déchets produits par l'usager.

Pour calculer le montant de la part variable (30%), on mesure généralement le poids ou le volume d'ordures ménagères présentées à la collecte (bac « gris»).On peut aussi mesurer le nombre de fois où l'usager sort sa poubelle.

D'un point de vue pratique, la mise en place d'une redevance incitative nécessite une implication forte de la collectivité.

Très peu de collectivités de Midi-Pyrénées se sont engagées dans cette démarche. Seules 2 ont abouties : SICOVAL en Haute Garonne et EPI-VAL-D'ADOUR-ENVIRONNEMENT Hautes Pyrénées

En Aveyron 2 études ont été réalisées sur les territoires de la Communauté de Communes Millau Grands Causses et celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez qui est projet.

Observations

Mme MOURGUES, craint qu'une telle taxe vienne alourdir la pression fiscale sur les familles

L'argument social a été un des motifs de rejet du projet de Millau

* développement du réemploi

Le développement du réemploi peut passer par des partenariats entre collectivité et structures et réemploi. Plusieurs exemples ont été déjà formalisés sur le Département :

La Communauté de Communes Aubin Decazeville est en train de passer une convention avec Emmaüs afin de mettre à sa disposition une zone de réemploi

La Recyclerie du Rouergue a noué un partenariat avec la Communauté de Communes du Villefranchois pour la collecte des cartons. Par ailleurs un partenariat a été passé avec le Syndicat Mixte Ségala Environnement pour la mise à disposition d'un container sur le site sur la déchèterie ce qui permet de détourner 600 kg de déchets tous les mois.

Le développement de telles initiatives exige une implication forte du gardien de déchèterie, de la place pour le stockage, et surtout une importante communication avec les associations pour favoriser les échanges entre elles.

L'association RACK qui récupère des ordinateurs indique que l'approvisionnement n'est pas un problème pour elle, la difficulté réside dans le contact à nouer avec les associations caritatives pour la redistribution du matériel remis en état vers des personnes à moyens financiers limités. Le coût de l'adhésion à l'association est de 10 € par an pour le suivi, le matériel étant échangé s'il présente des dysfonctionnements.

* Sensibilisation des acteurs économiques

Dans le cadre de l'animation du plan, il est prévu de réunir un groupe de réflexion « connaître et gérer les déchets des professionnels » ce qui permettra d'aborder la réflexion sur la prévention dans ce domaine.

Il est nécessaire de communiquer auprès des professionnels afin qu'ils puissent se mettre en relation avec des associations. La Recyclerie du Rouergue a pris contact avec la société Valdélia pour la mise à disposition d'une benne. C'est un secteur porteur, la déconstruction (particulièrement les menuiseries) ayant représenté 15% des ventes en 1 an.

Mme RAFFY remercie l'ensemble des participants, cette rencontre a permis de balayer la prévention au travers d'échanges intéressants entre les divers acteurs.

Aussi, afin de poursuivre cette démarche il est proposé de se retrouver en mi année afin d'arrêter une action porteuse en communication qui pourrait se dérouler lors de la semaine nationale de réduction des déchets.